

224810 - Sa mère veut que sa femme se dévoile en présence de ses proches alors que sa femme le refuse.

La question

Je viens de me marier. Mon épouse porte le niqab et ne montre son visage à personne autre que ses plus proches parents (mahram). Le jour de ses noces, elle s'est voilée et a refusé de découvrir son visage en présence d'un parent qui ne fait pas partie des plus proches. Elle persiste dans son attitude jusqu'aujourd'hui. Ce qui suscite la colère de ma mère qui insiste pour qu'elle montre son visage à tous les membres de la famille afin qu'ils la reconnaissent. Mon père aussi soutient ma mère. Celle-ci ne s'oppose pas à la décence. Bien au contraire, elle l'aime et l'encourage mais elle ne comprend pas la nécessité de se couvrir le visage.

Au bout de plusieurs mois de dispute entre elle et moi-même, elle m'adit qu'il n'y avait plus aucun inconvénient à ce que mon épouse se cache le visage mais il faut qu'elle le découvre, ne serait-ce qu'une fois, afin que tous les hommes, membres de la famille, qui ne font pas partie des plus proches parents, la reconnaissent.

Mon épouse refuse cette proposition et pense que si elle l'acceptait, elle susciterait la colère d'Allah Très-haut et Béni. Cette attitude a fait pleurer ma mère. Elle me rappelle sans cesse l'histoire de Djourayh dont l'œuvre fut annulée parce qu'il n'avait pas répondu à l'appel que sa mère lui adressa au moment où il priait. Que dire alors d'un 'morceau de tissu' qu'une épouse porte sur son visage?! Aux cotés de qui devrais-je me ranger? Comment pourrais-je satisfaire ma mère?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, la femme musulmane doit se voiler le visage en présence d'hommes qui lui sont étrangers. Voilà ce qui se dégage du saint Coran et de la Sunna prophétique. C'est une pratique que les adeptes de la religion perpétuent comme une marque de pudeur et de chasteté depuis le

temps du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) jusqu'à une époque proche de la nôtre.

C'est seulement quand les musulmans commencent à être influencés par l'Occident qu'ils se sont remis à renouer avec un comportement de l'époque antéislamique interdite par Allah dans Sa parole: « **Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliya). Accomplissez la prière, acquittez la zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison (du prophète), et veut vous purifier pleinement.** » (Coran,33:33).Les arguments allant dans ce sens ont été indiqués dans la fatwa n° 11774.

Deuxièmement, il convient que vous louiez Allah Très-haut pour vous avoir donné une épouse pieuse qui veille à obéir à son Maître. Aidez-la en cela car vous êtes le premier à devoir l'assister à obéir à Allah et à résister à celui qui veut qu'elle désobéisse à Allah.

Troisièmement, sachez que la loi religieuse insiste pour que la femme musulmane se voile complètement en présence des proches de son époux (ses frères et oncles paternels) et évite le contacte charnel avec eux. Si la femme musulmane se voile complètement en présence d'hommes étrangers à elle, elle doit observer cette attitude plus strictement quand elle se trouve en présence des proches de son époux. Voilà ce qu'enseigne la charia dans le but d'améliorer les comportements et rompre avec une habitude largement répandue chez bon nombre de gens selon laquelle les femmes peuvent faire preuve de complaisance devant les proches de leurs époux.

La sagesse qui sous tend cet enseignement est claire. L'étranger qui voit une femme dans la rue, par exemple , peut la regarder furtivement et passe. Il se peut qu'elle ne la verra plus. A supposer qu'il la revoie, il est difficile pour les deux personnes de communiquer car ils disposent à peine de l' opportunité de le faire.

S'agissant des proches de l'époux, ils voient sa femme de façon répétée, s'assoient avec elle et lui parlent.. Voilà pourquoi le Messager d'Allah (Bénédiction et saluts soient sur lui) a dit:

—**«Evitez d'entrer dans l'intimité des femmes.»**

–«**Que penses-tu des beaux parents, ô Messager d'Allah!**» lance un Ansari!

–«**Les beaux parents, c'est la mort.**» (Rapporté par al-Bokhari, 5232 et par Mouslim 2172).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «La parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): –«**Les beaux parents, c'est la mort.**» signifie qu'on doit les craindre plus que tout autre car ils peuvent être la source du mal et de la tentation à cause de la possibilité qui leur est offerte d'accéder auprès de l'épouse de leur parent et de rester en intimité avec elle sans que personne n'y voie un quelconque inconvénient. Ce qui n'est pas le cas d'un étranger.

Le terme hamw renvoie aux proches du mari autres que ses ascendants et descendants. Car ceux-ci sont des mahram pour son épouse (personnes avec lesquelles elle ne pourrait pas se marier), personnes avec lesquelles , il est permis à l'épouse de se retirer et qui ne peuvent pas être qualifiés de 'mort'. Par hamw, on entend (parfois) parler du frère (du mari) de son fils, de l'oncle paternel, de son fils et consorts qui, eux , ne font pas partie des mahram. D'habitude, ces gens bénéficient d'une certaine tolérance qui leur permet de rester en tête-à- tête avec l'épouse de leur parent. Voilà la mort!»

Quatrièmement, vous dites de votre mère qu'elle aime la décence...Il faut que vous sachiez que la notion de décence s'est banalisée chez bon nombre de gens et s'est écartée de son sens religieux. La femme qui se comporte avec décence, selon la charia, c'est la femme qui se voile complètement et ne se mélange pas aux hommes et ne leur parle qu'en cas de nécessité. Elle reste chez elle et ne se livre pas à des fréquents vas et viens.

Quant au mépris du voile et sa qualification de 'morceau de tissu'...tous les vêtements qui couvrent le corps humain sont fabriqués à partir de tissus...La personne raisonnable va -t- elle se laisser tromper par Satan au point d'ôter ses vêtements et de découvrir ses organes intimes sous prétexte qu'elles ne sont couvertes que par un 'morceau de tissu'?!

Cinquièmement, la comparaison avec l'histoire de Djourayh , le dévot, est inexacte car sa mère ne lui demanda pas de désobéir à Allah. Tout ce qu'il y eut est qu'elle l'interpela et qu'il ne répondit pas. Quant à vous, votre mère vous invite votre épouse et vous-même à désobéir à

Allah. Or, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «**On n'obéit pas à une créature de manière à désobéir au Créateur.**» (Rapporté par l'imam Ahmad,1041) C'est un hadith authentique.

Si un individu, quel qu'il soit, donne l'ordre de désobéir au Créateur, on ne lui obéit pas car il n'est permis à personne de chercher à satisfaire les gens au lieu de chercher à satisfaire Allah. En vérité, on est bien fondé à craindre que l'œuvre d'une telle personne soit caduque contrairement aux propos de votre mère. A ce propos, Allah Très-haut: «**Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour (ce qui attire) Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres.**» (Coran,47:28).

Selon Cheikh as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : «**Le terme 'Cela' renvoie au châtiment qui leur sera infligé parce que mérité ' parce que' ils ont suivi ce qui courrouce Allah en fait de mécréance, de perversion et de rébellion et ont de la répulsion pour (ce qui attire) Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres.**» C'est-à-dire qu'Il l'a réduit à néant et effacé. Ce qui est tout-à-fait le contraire du cas de celui qui cherche à satisfaire Allah et déteste tout ce qui suscite Son dépit. A celui-là on expiera les fautes et multipliera sa récompense.» Extrait de Tafsir as-Saadi,p. 789.

Nous attirons l'attention de tous sur le fait que l'histoire de Djourayh n'indique pas qu'Allah anéanti son œuvre. Bien au contraire, elle indique qu'Allah exauça l'invocation de sa mère formulée contre lui. Voir le Sahih d'al-Bokhari,2482 et le Sahih de Mouslim,2550, Fateh al-Bari (6/480).

Enfin, votre devoir est de soutenir votre épouse et de l'aider à obéir à Allah et de l'encourager à faire du bien. En même temps, vous devez traiter votre mère avec douceur et lui faire du bien et lui expliquer qu'il n'est pas question de faire une concession en la matière et que le bien absolu réside dans l'obéissance à Allah Très-haut et que le mal absolu réside dans la désobéissance au Transcendant. Veillez , votre épouse et vous-même, à lui fournir une compensation consistant à lui réservier un bon traitement, un bon accompagnement, en somme à la traiter avec douceur en lui apportant des cadeaux accompagnés de belles paroles, etc. Nous demandons à Allah Très-haut de vous assister et de redresser vos pas.

Allah le sait mieux.